



REVISION ALLEGEE N°5 du PLUi DU BOCAGE BRESSUIRAIS
Réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées
Procès-verbal de la réunion

Jeudi 15 janvier 2026 –VISIO CONFERENCE – 14h00

Présents : Sonia BARON (Chargée d'étude Planification de l'urbanisme à la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres); Claude POUSIN (Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en charge de l'Aménagement de l'espace), Fabrice THEVENET (Chargé de mission PLUI et observatoire territorial à la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais),

Excusés : INAO, CCI, SAGE Thouet, Anne-Lise BROUARD (Directrice de la Planification de l'Aménagement et de l'Habitat à la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais)

M. THEVENET introduit cette réunion portant sur l'examen conjoint du projet de révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais. Ce projet porte exclusivement sur le projet de réhabilitation du centre aquatique Val de Scie à Nueil les Aubiers.

Compte tenu de la seule présence de Mme BARON et que des échanges réguliers ont eu lieu avec cette dernière, le support de présentation n'est pas projeté.

Mme BARON exprime l'avis de l'Etat sur ce dossier :

- Le périmètre de modification de zonage proposé est cohérent puisqu'il se limite à l'emprise des bassins, des bâtiments existants et aux besoins pour la construction du futur bâtiment technique.
- Le choix du zonage de type Ue est adapté pour permettre ce type de projet mais il aurait été préférable de recourir à un STECAL puisque ce site est entouré de zone NL. Le choix de la collectivité peut toutefois se justifier car le PLUI ne possède pas de type de STECAL adapté à ce projet. Par ailleurs, le centre aquatique est très proche des autres zones urbaines du cœur de ville, ce qui peut légitimer le recours à un zonage de type U.
- Enfin, comme pour les autres dossiers d'adaptations du PLUI présentés précédemment, il convient de préciser d'avantage les impacts du projet sur la consommation de l'espace à l'échelle du PLUI (dans ce cas, enveloppe équipement et enveloppe naturelle loisirs).

Les personnes présentes n'ayant pas d'autres remarques, la séance est levée à 14h15.